



Health  
Canada

Santé  
Canada

# YUKON

## Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA

### Denturologistes

**Date d'entrée en vigueur**  
Le 1<sup>er</sup> février 2017

- Les soins dentaires couverts dans le cadre du Programme des SSNA sont assujettis aux modalités du programme.
- Avant de commencer un traitement, vérifiez attentivement la grille puisque certains actes nécessitent une prédétermination ou des considérations spéciales, notamment lorsque la lettre « P » figure dans la colonne PD ou lorsque les lettres « C.S. » figurent dans la colonne Honoraires.
- Veuillez vous reporter au *Guide concernant les prestations dentaires du Programme des SSNA* pour obtenir plus de renseignements sur les politiques, les lignes directrices et les critères relatifs aux soins dentaires admissibles dans le cadre du Programme des SSNA.
- Veuillez vous reporter à la *Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires* pour obtenir plus de renseignements sur les modalités de soumission d'une demande de paiement dans le cadre du Programme des SSNA.

#### Frais de laboratoire

- Lettres de confirmation de prédétermination

Les caractères « + L » figureront sur la lettre de confirmation de prédétermination si les frais de laboratoire sont admissibles.

- Demandes de paiement

Lorsque vous soumettez une demande de paiement pour des codes d'actes qui comportent des frais de laboratoire admissibles dans le cadre du Programme des SSNA, veuillez indiquer le code d'acte 98888 - Frais de laboratoire, à l'exclusion des codes d'actes suivants : 71309, 71310, 71311, 71313, 71314, 71315, 71010, 72021.



### **Rappel : codes d'actes relatifs aux matériaux de réparation additionnels (MRA)**

Les codes d'acte relatifs aux matériaux de réparation additionnels suivants (71309, 71310, 71311, 71313, 71314, 71315, 71010, 72021) sont couverts dans le cadre du Programme des SSNA. Ces codes ont seulement des frais de laboratoire interne fixes et peuvent être utilisés seulement en plus de codes d'actes admissibles de réparations réguliers\*, le cas échéant.

Ces codes d'actes de MRA, comme les codes d'actes admissibles de réparations réguliers, ne nécessitent pas de prédétermination (PD) et peuvent être envoyés directement à Express Scripts Canada pour le paiement; **EXCEPTION** faite lorsqu'une soumission implique de multiples lignes de réclamation pour le même code de MRA, pour le même client, avec la même DDS (voir exemples ci-dessous). **Les denturologistes doivent envoyer les soumissions impliquant de multiples lignes de réclamation pour le même code de MRA en tant que postdétermination (autorisation après les faits) au Centre de prédétermination dentaire (CPD) pour la révision.** Si une soumission impliquant de multiples lignes de réclamation pour le même code de MRA est envoyée directement à Express Scripts Canada et n'est pas supportée par un numéro de PD, seule la première ligne de réclamation pour le code de MRA sera payée et toutes les lignes de réclamation duplicata seront rejetées. Les lignes de réclamation rejetées devront ensuite être soumises au CPD pour la révision.

Exemples :

\* Codes d'acte admissibles de réparations réguliers du Programme des SSNA : 36110, 36120, 46110, 46120, 36210, 36220, 46210, 46220, 46310, 46320. Rappel : ces codes d'acte ont une limite de fréquence de 1 (un) par prothèse par période de 12 mois.

1) Soumission envoyée directement à Express Scripts Canada :

46310 – prothèse partielle, maxillaire supérieur, addition d'une dent ou d'un crochet  
71313 – nouvelle dent (chaque dent)

2) Soumission envoyée au CPD, comme postdétermination :

46310 – prothèse partielle, maxillaire supérieur, addition d'une dent ou d'un crochet  
71313 – nouvelle dent (chaque dent)  
71313 – nouvelle dent (chaque dent)

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

YUKON  
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA  
DENTUROLOGISTES

Code	Service	Honoraires	Laboratoire	PD
<b>EXAMENS</b>				
Un examen effectué par un denturologiste ne compte pas à l'égard du nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.				
10010	Examen buccal général <b>1 par période de 60 mois</b>	77,88 \$		
10104	Examen d'urgence/ Examen spécifique <b>1 par période de 12 mois</b>	45,52 \$		
<b>PROTHÈSES AMOVIBLES</b>				
Les dispositions de la politique concernant les prothèses amovibles du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse <a href="http://www.fr.provider.express-scripts.ca/">http://www.fr.provider.express-scripts.ca/</a> pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires. Les honoraires réglés pour les prothèses comprennent les ajustements et les modifications au cours des 3 mois qui suivent la mise en bouche. Au cours de cette période, le Programme des SSNA ne couvre aucun acte associé aux prothèses. Les honoraires relatifs aux prothèses immédiates comprennent l'agent de conditionnement tissulaire, mais non le regarnissage ou le rebasage effectué en laboratoire. Le coût global de remplacement d'une prothèse amovible peut être réduit lorsqu'une demande pour un regarnissage ou un rebasage a été réglée dans les trois mois précédant la demande.				
<b>Prothèses complètes</b> 1 par arcade, par période de 96 mois.				
<i>Prothèses standards</i>				
31310	Prothèse complète, maxillaire supérieur	569,18 \$	353,05 \$	
31320	Prothèse complète, maxillaire inférieur	569,18 \$	353,05 \$	
<i>Prothèses hybrides</i>				
31610	Prothèse complète, maxillaire supérieur	569,18 \$	353,05 \$	P
31620	Prothèse complète, maxillaire inférieur	569,18 \$	353,05 \$	P
<b>Prothèses complètes immédiates</b> 1 par arcade, par période de 96 mois.				
<i>Prothèses standards</i>				
31311	Prothèse complète, maxillaire supérieur	569,18 \$	353,05 \$	P
31321	Prothèse complète, maxillaire inférieur	569,18 \$	353,05 \$	P
<b>Prothèses partielles avec squelette coulé</b> 1 par arcade, par période de 96 mois.				
<i>Prothèses partielles avec selle libre - Standards</i>				
41114	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	569,18 \$	L 353,05 \$	P
41124	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	569,18 \$	L 353,05 \$	P
<i>Prothèses partielles sans selle libre - Standards</i>				
41254	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	569,18 \$	L 353,05 \$	P
41264	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	569,18 \$	L 353,05 \$	P
<b>Prothèses partielles, base en acrylique avec crochets</b> 1 par arcade, par période de 60 mois.				
<i>Prothèses standards</i>				
41610	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	414,60 \$	220,81 \$	P
41620	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	414,60 \$	220,81 \$	P
<i>Prothèses de transition</i>				
41710	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	259,27 \$	152,62 \$	P
41720	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	259,27 \$	152,62 \$	P
<b>Prothèses partielles, base en acrylique, sans crochets</b> 1 par arcade, par période de 60 mois.				
<i>Prothèses standards</i>				
41612	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	307,99 \$	191,05 \$	P
41622	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	307,99 \$	191,05 \$	P
<i>Prothèses de transition</i>				
41712	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	205,20 \$	142,88 \$	P
41722	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	205,20 \$	142,88 \$	P

YUKON  
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA  
DENTUROLOGISTES

Code	Service	Honoraires	Laboratoire	PD
<b>Regarnissages</b>				
1 par prothèse, par période de 24 mois.				
<i>Effectuée en laboratoire; empreinte fonctionnelle</i>				
32110	Prothèse complète, maxillaire supérieur	141,91 \$		88,03 \$
32120	Prothèse complète, maxillaire inférieur	141,91 \$		88,03 \$
42116	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	141,91 \$		88,03 \$
42126	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	141,91 \$		88,03 \$
<i>Auto-polymérisant, effectué en laboratoire</i>				
32215	Prothèse complète, maxillaire supérieur	155,99 \$		82,26 \$
32225	Prothèse complète, maxillaire inférieur	155,99 \$		82,26 \$
42210	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	155,99 \$		82,26 \$
42220	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	155,99 \$		82,26 \$
<i>Au fauteuil</i>				
32316	Prothèse complète, maxillaire supérieur	79,36 \$		57,78 \$
32326	Prothèse complète, maxillaire inférieur	79,36 \$		57,78 \$
32418	Prothèse complète, maxillaire supérieur	82,25 \$		59,89 \$
32428	Prothèse complète, maxillaire inférieur	82,25 \$		59,89 \$
42316	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	85,42 \$		62,19 \$
42326	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	85,42 \$		62,19 \$
42418	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	82,25 \$		59,89 \$
42428	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	82,25 \$		59,89 \$
<i>Photo-polymérisant</i>				
32410	Prothèse complète, maxillaire supérieur	110,88 \$		80,73 \$
32420	Prothèse complète, maxillaire inférieur	110,88 \$		80,73 \$
42416	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	116,33 \$		84,70 \$
42426	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	116,33 \$		84,70 \$
<b>Rebasages</b>				
1 par prothèse, par période de 24 mois.				
<i>Effectuée en laboratoire; empreinte fonctionnelle</i>				
33117	Prothèse complète, maxillaire supérieur	209,39 \$		129,90 \$
33127	Prothèse complète, maxillaire inférieur	209,39 \$		129,90 \$
43116	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	323,08 \$		200,40 \$
43126	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	323,08 \$		200,40 \$
<i>Auto-polymérisant, effectué en laboratoire</i>				
33217	Prothèse complète, maxillaire supérieur	191,61 \$		97,41 \$
33227	Prothèse complète, maxillaire inférieur	191,61 \$		97,41 \$
43217	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	204,18 \$		103,91 \$
43227	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	204,18 \$		103,91 \$
<b>Réparations et ajouts</b>				
1 par prothèse, par période de 12 mois.				
<i>Sans empreinte</i>				
36110	Prothèse complète, maxillaire supérieur	40,25 \$		30,18 \$
36120	Prothèse complète, maxillaire inférieur	40,25 \$		30,18 \$
46110	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	40,25 \$		30,18 \$
46120	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	40,25 \$		30,18 \$
<i>Avec empreinte</i>				
36210	Prothèse complète, maxillaire supérieur	85,43 \$		52,97 \$
36220	Prothèse complète, maxillaire inférieur	85,43 \$		52,97 \$
46210	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	85,43 \$		52,97 \$
46220	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	85,43 \$		52,97 \$
<i>Addition d'une dent ou d'un crochet</i>				
"L" sera considéré seulement pour l'addition d'un crochet en métal coulé.				
46310	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	80,09 \$	L	58,31 \$
46320	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	80,09 \$	L	58,31 \$

YUKON  
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA  
DENTUROLOGISTES

Code	Service	Honoraires	Laboratoire	PD
<b>Matériaux de réparation additionnels (MRA)</b>				
Pour être utilisés seulement en plus de codes d'actes admissibles de réparations réguliers, le cas échéant. Les demandes impliquant de multiples lignes de réclamation pour le même code de MRA doivent être soumises en tant que postdéterminations au Centre de prédétermination dentaire (CPD) pour la révision.				
71010	Crochet - façonné (chaque crochet)		55,44 \$	
71309	Matrice - effectuée en laboratoire, sans empreinte		17,62 \$	
71310	Réparation modèle - effectuée en laboratoire, sans empreinte		17,62 \$	
71311	Modèle antagoniste - avec empreinte		27,28 \$	
71313	Nouvelle dent (chaque dent)		31,61 \$	
71314	Bris multiples - par prothèse		21,55 \$	
71315	Extension - ajout de structure - par prothèse		28,50 \$	
72021	Renfort - barre métallique		69,44 \$	
<b>Garnissage temporaire thérapeutique</b>				
1 par prothèse, par période de 24 mois.				
37110	Prothèse complète, maxillaire supérieur	104,70 \$		
37120	Prothèse complète, maxillaire inférieur	104,70 \$		
47110	Prothèse partielle, maxillaire supérieur	104,70 \$		
47120	Prothèse partielle, maxillaire inférieur	104,70 \$		
<b>Ajustements</b>				
58110	Prothèses complètes, maxillaires inférieur et supérieur; prothèses partielles, maxillaires inférieur et supérieur (une unité de temps).	45,03 \$		
<b>Travaux de laboratoire</b>				
98888	Frais de laboratoire	C.S.		P